



**ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE ENTENTE CANADA-QUÉBEC
SUR LE SAINT-LAURENT**

Commentaires émis par le :

**Comité ZIP du lac Saint-Pierre
121, Petite rivière, bureau 25
Louiseville J5V 2H3
819-228-1384
info@comitezplsp.org
www.comitezplsp.org**

Octobre 2010

L'élaboration d'une nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent

1. Quelle vision à long terme du Saint-Laurent devrait, selon vous, guider l'élaboration de la nouvelle Entente?

Vision à long terme : ***Du saumon de l'Atlantique à Montréal :***

pour atteindre cet objectif on doit :_(ces points ne sont pas par ordre d'importance)

- Gestion intégrée du Saint-Laurent
 - ✓ la concertation a un rôle majeur pour l'amélioration de l'état du Saint-Laurent
 - ✓ la participation des citoyens peut être déterminante pour l'avenir de ce plan d'eau

- Amélioration de la qualité de l'eau :
 - ✓ Agriculture, diminution de la pollution
 - ✓ assainissement des eaux usées
 - ✓ usages (baignade, pêche, voile, etc.)

- Changement climatique
 - ✓ niveau d'eau
 - ✓ perte d'habitats
 - ✓ changement des usages

- Les usages récréatifs
 - ✓ pêche
 - ✓ chasse
 - ✓ observation
 - ✓ navigation de plaisance motorisée ou tractée
 - ✓ baignade

- L'érosion
 - ✓ perte de sol importante pour les propriétaires
 - ✓ sédimentation
 - ✓ perte faunique et floristique
 - ✓ perte d'habitats
 - ✓ matière en suspension

- Biodiversité :
 - ✓ protection des habitats fauniques et floristiques
 - ✓ espèces exotiques envahissantes

2-Parmi les 11 orientations retenues, pourriez-vous en citer cinq qui vous semblent devoir être abordées en priorité? Pourquoi? Ces 9 points nous interpellent directement

1- (2.8) Assurer les apports en eau nécessaires aux écosystèmes et aux usagers

Le niveau de l'eau est essentiel à la biodiversité, aux usages, à la navigation, aux municipalités, à l'économie.

2- (2.3.) Prévenir l'introduction et contrôler la dispersion des espèces exotiques envahissantes

La présence d'espèces exotiques envahissantes cause des dégâts faunique et floristique d'envergure.

3-(2.4). Accompagner les communautés touchées par l'érosion côtière

L'érosion a un impact majeur dans notre secteur, les berges se dégradent de façon spectaculaire allant jusqu'à des pertes de plus de cinq mètres annuellement.

Ces deux points sont intimement liés et on ne peut les séparer.

4-(2.1.) Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial

Afin de protéger et de mettre en valeur la faune et la flore au lac Saint-Pierre, des aménagements doivent être créés et protégés.

4- (2.9.) Réduire les sources agricoles de pollution diffuse

Tous les bassins versant autour du lac Saint-Pierre passent par les terres agricoles avant de se jeter dans celui-ci.

5- (2.6.) Améliorer l'accès public au Saint-Laurent

Redonner le fleuve aux gens : plage, quai, rampe de mise à l'eau, etc.

6-(2.7.) Maintenir et promouvoir une navigation durable

Impact économique important avec les ports, la pêche, la plaisance, etc.

7-(2.2.) Évaluer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes

De nouveaux enjeux seront présents avec les changements climatiques.

8-(2.5.) Soutenir l'exploitation durable des ressources halieutiques

Les impacts négatifs des eaux usées de la communauté métropolitaine de Montréal

3-Pour les cinq orientations que vous privilégiez, quels seraient les résultats qui devraient être visés ou les objectifs qui vous interpelleraient le plus comme usagers du Saint-Laurent?

1-(2.8.) Assurer les apports en eau nécessaires aux écosystèmes et aux usagers

Le niveau de l'eau est essentiel à la biodiversité, aux usages, à la navigation, aux municipalités, à l'économie.

Le plan de régularisation devrait se rapprocher le plus possible des fluctuations saisonnières naturelles du St-Laurent. Ceci permettrait d'obtenir une meilleure qualité de l'eau et

éduquerait la population riveraine à la fragilité du St-Laurent. Cela aiderait aussi le St-Laurent à retrouver sa biodiversité naturelle.

2-(2.3.) Prévenir l'introduction et contrôler la dispersion des espèces exotiques envahissantes.

La présence d'espèces exotiques envahissantes cause des dégâts faunique et floristique d'envergure. La disparition d'espèces indigènes, augmente la dégradation et la perte d'habitats qui elles sont primordiales pour maintenir une biodiversité adéquate pour un fleuve comme le St-Laurent. De plus, plusieurs de ces espèces exotiques sont très coriaces et difficilement contrôlables. Que ce soit dans l'eau ou sur terre, ces espèces s'installent et repousse les espèces indigènes. Par exemple, le gobie à tache noire qui se reproduit plusieurs fois par année, aucune espèce au Québec ne peut faire la même chose. Nous pouvons envisager que le gobie prendra une place importante dans la ressource halieutique dans très peu de temps. Malheureusement, nous n'avons que très peu de données pour les nouvelles espèces et celles-ci ont le temps de créer des dommages considérables avant que l'on puisse intervenir. Un autre exemple, la phragmite que l'on retrouvait aux abords des autoroutes, celle-ci est répandue maintenant un peu partout sur les rives du lac et dans l'archipel. Jusqu'à présent, aucune méthode ne semble efficace pour enrayer cette espèce malgré la place de plus en plus importante qu'elle prend en détruisant toutes les autres espèces avoisinantes. Des règlements, des suivis et des recherches de contrôle devraient être priorisés pour les espèces exotiques envahissantes.

3-(2.4.) Accompagner les communautés touchées par l'érosion côtière

L'érosion a un impact majeur dans notre secteur, les berges se dégradent de façon spectaculaire allant jusqu'à des pertes de plus de cinq mètres annuellement. L'érosion cause des dommages important par la sédimentation des embouchures de chenaux et l'entrée de plusieurs baies empêchant la faune halieutique de se rendre sur les sites de fraie ou provoquant des trappes à poisson empêchant celui-ci de ressortir suite à la crue printanière. De plus, la perte de sol colmate plusieurs habitats que ce soit pour le frai, l'alimentation ou le repos de plusieurs espèces de poisson et la matière en suspension nuit à la physiologie de ceux-ci. En outre, le recul des berges détruit des espèces floristiques ayant un statut particulier, tels que l'arisème dragon, le noyer cendré, la fougère à autruche, le lys du Canada, etc. Finalement, l'érosion cause des dommages importants aux propriétaires de chalet surtout dans l'archipel.

4-(2.1.) Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial

Afin de protéger et de mettre en valeur la faune et la flore au lac Saint-Pierre, des aménagements doivent être créés et protéger. Plusieurs causes peuvent être imputables à la dégradation des différents milieux et la disparition de certaines espèces. Par exemple, l'impact humain que ce soit par les prélèvements de la ressource, la circulation en véhicule ou à pied sur des sites sensibles, les changements climatiques, le manque de protection sur les territoires publics, l'érosion, l'envahissement par des espèces exotiques, les usages non respectueux de l'environnement, les cultures sans bandes riveraines, etc.

4-(2.9.) Réduire les sources agricoles de pollution diffuse

Tous les bassins versant autour du lac Saint-Pierre passent par les terres agricoles avant de se jeter dans celui-ci. Au total ce sont 7 grandes rivières désignées prioritaires et des centaines de

petits bassins versant qui s'écoulent directement dans le lac. Les bandes riveraines ne sont généralement pas respectées et les cours d'eau sont souvent sédimentés à plus de 50 % de leurs capacités. De ce fait, l'apport de sédiment, l'épandage et les produits chimiques (pesticides, engrais, etc.) se retrouvent directement dans le lac. La qualité de l'eau est diminuée, la matière en suspension diminue la qualité de la ressource halieutique, les sédiments obstruent les habitats et bouchent l'entrée des canaux et des baies ce qui restreint l'entrée des frayères. De plus, les usages sont affectés directement par la qualité de l'eau. Que ce soit la baignade, la qualité de la pêche et ses habitats, les sports tractés, la plongée, la plaisance en canot et kayak, etc. ou simplement la prise d'eau par les municipalités pour leurs citoyens.

5-(2.6.) Améliorer l'accès public au Saint-Laurent

Redonner le fleuve aux gens : plage, quai, rampe de mise à l'eau, etc.

La gestion des différentes activités qui se passent sur le St-Laurent et près de ses rives génèrent des frictions. Pour maintenir une harmonie une implication des différentes instances décisionnelles est primordiale.

6-(2.7.) Maintenir et promouvoir une navigation durable

L'impact économique important des ports du St-Laurent n'est plus à démontrer. La navigation commerciale doit demeurer mais l'adaptation de celle-ci aux différents changements doit se faire de façon concertée avec tous les usagers du St-Laurent. Le développement des croisières et de la navigation dite de plaisance doit aussi être impliquées dans une navigation dite durable.

7-(2.2.) Évaluer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes

De nouveaux enjeux seront présents avec les changements climatiques. L'adaptation et la reconnaissance de ces enjeux seront importants dans les prochaines années. Nous pouvons penser que les changements climatiques auront un impact sur la faune, la flore, les habitats, les usages, les milieux humides, les berges, la navigation de plaisance et commerciale, les activités de prélèvements (pêche commerciale et appâts, queue de violon, quenouille, ail des bois, les petits fruits, les champignons, fleurs comestibles et décoratives, plante aquatique, les écrevisses, les moules, les escargots, la glaise, etc.)

8-(2.5.) Soutenir l'exploitation durable des ressources halieutiques

Cet objectif est un vœu pieux. Quand on demande aux pêcheurs sportifs de diminuer leur quota et qu'aucun quota n'est appliqué à la pêche commerciale on peut se poser des questions. (décision du MRNF pour la perchaude entre le pont Laviolette et Bastiscan printemps 2010) Les pêcheurs commerciaux du lac ST Pierre ont vidé le lac de perchaude et cela a pris plus de vingt ans avant que le gouvernement du Québec ne réagisse. Au gouvernement provincial il y a un ministère pour la qualité de l'eau (MDDEP) un autre pour ce qui vit dedans (MRNF) et un autre pour la pêche commerciale (MAPAQ). Le poids relatif de ces ministères et de leurs ministres au conseil des ministres fait en sorte que c'e sont les poissons qui sont dans le lac et ceux dans des chaloupes avec une ligne et un vers qui sont les perdants. Cela a pris plus de trente années de combats épiques pour faire respecter la loi québécoise sur l'allocation de la ressource. Cela laisse un drôle de goût...et de

commencer de nouvelle discussion sur cet enjeu cela se fait avec un enthousiaste faible pour ne pas dire anémique.

4-Croyez-vous que d'autres zones névralgiques du Saint-Laurent devraient être considérées à court terme (dans les cinq prochaines années)? Si oui, lesquelles et pourquoi?

Le St-Laurent demeure un tout et les 13 comités ZIP doivent rester. Par contre, les cinq zones névralgiques doivent demeurer prioritaires pour certain enjeux particuliers.

5-Avez-vous des préoccupations particulières, qui vous semblent exclues des orientations retenues, concernant l'environnement dans les zones névralgiques proposées?

- ✓ Le manque de ressources pour faire la communication adéquate des actions entreprises et la concertation à plus grande échelle.
- ✓ Les impacts négatifs des eaux usées de la région métropolitaine sur le lac Saint-Pierre.
- ✓ Conceptualisation de la gouvernance (multitudes d'organismes, de municipalités, de MRC et autres sur un même territoire)
- ✓ Relation interministérielle
- ✓ Gestion intégrée du Saint-Laurent

6-D'ici quinze ans, quelles améliorations spécifiques souhaitez-vous voir pour le Saint-Laurent, en lien avec les trois enjeux proposés : conservation de la biodiversité, pérennité des usages et amélioration de la qualité de l'eau?

Du saumon de l'Atlantique à Montréal!!!

Et pour atteindre cet objectif :

Conservation de la biodiversité :

- i. Amélioration des habitats fauniques et floristiques
- ii. Diminution des espèces exotiques envahissantes
- iii. Protection des espèces à statut particulier
- iv. Amélioration de la ressource halieutique

Pérennité des usages :

- ✓ Diminution des conflits d'usage
- ✓ Accessibilité accrue
- ✓ Usages plus respectueux de l'environnement
- ✓ Diminution significative de l'érosion des berges dans l'archipel

Amélioration de la qualité de l'eau :

- ✓ Baignade possible dans le lac
- ✓ Agriculture responsable
- ✓ Eaux usées désinfectées (solide et liquide) avant la remise à l'eau
- ✓ Diminution des eaux de surverse